

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 FÉVRIER 2008**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de février deux mille huit (20 février 2008), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, quitte à 19 h 55;

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2008-02-012

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant 12 e. Félicitations à René Labissonnière.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2008;
4. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Multi-Énergie Best Inc. (*Proposition pour l'installation de deux convecteurs pour les salles de bain*);
 - c. Conseil sans papier (*Achat d'ordinateurs portables*);
 - d. Conseil sans papier (*Ratification d'un achat de portable pour le représentant de la municipalité de Saint-Stanislas*);
 - e. Gaudet Éditeur Ltée (*Renouvellement de l'abonnement à Accès-légal*);
 - f. Achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante portative sans fil pour l'inspectrice des programmes d'habitation;
 - g. Achat de deux carnets électroniques pour le service d'évaluation;
 - h. Financement temporaire par le Pacte rural – Covoiturage des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- i. Arbre représentatif de la MRC;
- j. Association – forestière de la Mauricie (*Distribution d'arbres 2008*);
- k. Fonds Soutien-Mauricie (*Contribution de 27 778 \$ à verser en 2008*);
- l. URLS : *adhésion 2008-2009*;
5. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Amendement du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
6. Rapports :
 - a. Représentants à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel;
7. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a. Règlement d'emprunt 2008-01-71 pour l'achat d'une pelle hydraulique et de 4 remorques à plancher mobile;
 - b. Règlement d'emprunt 2008-01-72 pour la construction d'un centre de transfert et l'achat de 6 remorques à plancher mobile ainsi qu'une pelle hydraulique;
 - c. Politique d'application des dispositions comptables de l'entente constitutive de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (*Résolution à passer*);
 - d. Règlements d'emprunt :
 - i. 2008-02-73 pour l'achat d'équipement pour la collecte d'ordures;
 - ii. 2008-02-74 pour l'achat d'équipement pour la collecte de matière recyclable;
 - iii. 2008-02-75 pour la réalisation des études d'avant projet d'implantation d'une usine de valorisation des matières résiduelles et la construction d'un éco-centre;
 - iv. 2008-02-76 pour l'acquisition d'un camion de technologie Juggler et de deux remorques citernes;
 - e. Suivi de la réunion d'information du 18 décembre 2007;
8. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC de Maria-Chapdelaine (*Mise aux normes en matière de sécurité incendie : augmentation substantielle des coûts pour les contribuables*);
 - b. Corporation inter-rives de la Gabelle (*Appui sentier pédestre*);
 - c. Fédération québécoise des Clubs quads (*Art. 21 de la Loi sur les véhicules hors-route*);
9. Correspondance déposée;
10. Accusés de réception;
11. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
12. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Fondation prévention suicide les Deux rives – activité de financement;
 - b. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade : enveloppe dédiée 2007-2008 /2008-2009 au pacte rural;
 - c. Cabane à sucre 2008 des municipalités de la MRC;
 - d. Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies;
 - e. Félicitations à René Labissonnière;
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-02-013 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2008**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 janvier 2008, tel que rédigé.

Adoptée.

4. **FINANCES**

2008-02-014 4a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3293 à 3345 au 20 février 2008 totalisant 278 881,63 \$.

Adoptée.

2008-02-015 4b. **MULTI-ÉNERGIE BEST INC. (PROPOSITION POUR L'INSTALLATION DE DEUX CONVECTEURS POUR LES SALLES DE BAIN)**

Considérant que les salles de toilettes de l'édifice de la MRC ne sont pas dotées de système de chauffage et qu'en hiver la température de ces pièces peut atteindre 17 degrés;

Considérant la proposition de la compagnie Multi-Énergie Best de Trois-Rivières pour la fourniture et l'installation de convecteurs;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux achète de la compagnie Multi-Énergie Best Inc. de Trois-Rivières deux convecteurs Stelpro de 1000w, blanc avec thermostat intégré, pour la somme de 1850 \$ plus les taxes.

Adoptée.

2008-02-016 4c. **CONSEIL SANS PAPIER (ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES)**

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux souhaite réduire au minimum de l'utilisation du papier et plus particulièrement lors de la tenue de ses séances;

Considérant la proposition de la compagnie Infoteck, le Centre de l'ordinateur pour la fourniture des équipements requis à cette fin, soit sept ordinateurs portables au coût de 1468 \$ l'unité plus certains logiciels et équipements;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux achète de la compagnie Infoteck Centre de l'ordinateur, sept ordinateurs

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

portables de marque HP Compaq NX 8510p (RM303UT#ABC) au coût de 1468 \$ l'unité plus les logiciels et équipements de raccordement sans fil, ainsi que des malles de transport, le tout selon la proposition de cette entreprise datée du 8 février 2008.

Adoptée.

2008-02-017

4d. **CONSEIL SANS PAPIER (RATIFICATION D'UN ACHAT DE PORTABLE POUR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS)**

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux souhaite réduire au minimum de l'utilisation du papier et plus particulièrement lors de la tenue de ses séances;

Considérant que les prévisions budgétaires 2008 incluent l'achat d'ordinateurs portables pour les membres du conseil et que le financement de ces achats est réalisé par la charge d'une quote-part de 2500 \$ par municipalité;

Considérant que le représentant de la municipalité de Saint-Stanislas a lui-même choisi un équipement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscaan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux ratifie l'achat, pour 2293,35 \$, fait de la compagnie Futurshop de Trois-Rivières d'un ordinateur portable de marque Toshiba Satellite X200LC3 pour le représentant de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2008-02-018

4e. **GAUDET ÉDITEUR LTÉE (RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À ACCÈS-LÉGAL)**

Il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu unanimement de renouveler notre abonnement d'accès en 2008 pour deux sites à Gaudet Éditeur Ltée pour le produit Accès-Légal, au coût total de 1802,59 \$ incluant les taxes et ristourne.

Adoptée.

2008-02-019

4f. **ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET D'UNE IMPRIMANTE PORTATIVE SANS FIL POUR L'INSPECTRICE DES PROGRAMMES D'HABITATION**

Considérant qu'afin d'améliorer les délais pour le versement des subventions aux personnes dont la propriété a fait l'objet d'amélioration dans le cadre des différents programmes offerts par la Société d'habitation du Québec, l'impression des devis préparés par l'inspectrice à l'intention des entrepreneurs pourrait être réalisée sur place et en copie suffisante;

Considérant que les prévisions budgétaires 2008 pour la dotation d'équipement informatique sont suffisantes pour l'acquisition d'un ordinateur portable qui pourrait être utilisée par l'inspectrice des programmes d'habitation;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à acheter de la compagnie Infoteck, Centre de l'ordinateur, un ordinateur portable DELL avec station d'accueil, ainsi qu'une imprimante portative HP Deskjet 460WPT sans fil, au coût total approximatif de 2500 \$.

Adoptée.

2008-02-020

4g. **ACHAT DE DEUX CARNETS ÉLECTRONIQUES POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION**

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux souhaite réduire au minimum de l'utilisation du papier et a inclus, dans le cahier des charges destiné au contrat d'évaluation foncière, la numérisation des dossiers;

Considérant que les prévisions budgétaires 2008 incluent l'achat de carnets électroniques pour les inspecteurs du service d'évaluation foncière;

Considérant les recommandations de la compagnie Servitech Inc.;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux ratifie l'achat réalisé par le directeur général pour l'acquisition de deux carnets électroniques de marque Panasonic Toughbook de la compagnie Informatique EBR Inc. de Québec au coût de 7282 \$ plus les taxes.

Adoptée.

2008-02-021

4h. **FINANCEMENT TEMPORAIRE PAR LE PACTE RURAL – COVOITURAGE DES CHENAUX**

Considérant qu'en mars 2007, ce conseil octroyait une subvention de 12 131 \$ au Service de secrétariat communautaire des Chenaux pour la consolidation du système de covoiturage sur notre territoire, pour une partie de l'année 2007;

Considérant que la MRC des Chenaux bénéficie d'une subvention du ministère des Transports pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le transport collectif et que ce conseil a confié au CLD de la MRC des Chenaux la coordination de cette étude;

Considérant que le covoiturage des Chenaux dessert une clientèle dans le besoin et que dans l'attente de la conclusion et de la décision qui sera prise par ce conseil, une demande a été faite à la MRC de soutenir ses activités pour une certaine période en 2008;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de soutenir le covoiturage des Chenaux à raison de 1500 \$ par mois du 1^{er} mars au 31 octobre 2008 en utilisant une contribution du Pacte rural 2007-2008;
- 2- Qu'un protocole soit élaboré pour contenir les conditions requises par le Pacte rural et que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-02-022

4i. ARBRE REPRÉSENTATIF DE LA MRC

Considérant qu'en 2007, le ministère du Tourisme a débuté une campagne de sensibilisation auprès des touristes sur leur empreinte environnementale de voyageur;

Considérant qu'au cours de la présente saison, de petits arbres seront directement vendus au bureau d'information touristique des Chenaux à Sainte-Anne-de-la-Pérade pour permettre au gens de «racheter leur crédit carbone»;

Considérant qu'une démarche a également été entreprise par le CLD afin que chaque municipalité du territoire ainsi que la MRC soit invitée à se choisir un arbre emblème;

Considérant qu'un exemplaire de chacun des onze arbres ainsi choisis sera planté sur le terrain situé à l'arrière du siège social de la MRC en formant un cercle;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux choisisse le Micocoulier occidental comme arbre emblème de la MRC.

Adoptée.

4j. ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA MAURICIE (DISTRIBUTION D'ARBRES 2008)

Les membres du conseil sont d'avis qu'il revient aux municipalités locales de s'organiser entre elles si elles le désirent, pour aller chercher des arbres offerts gratuitement par l'Association forestière de la Vallée-du-Saint-Maurice en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.

2008-02-023

4k. FONDS SOUTIEN MAURICIE - CONTRIBUTION

Considérant que le 18 avril 2007, le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux donnait son accord au versement additionnel d'une contribution au Fonds soutien Mauricie, établie à 27 778 \$;

Considérant que les prévisions budgétaires de l'année en cours prévoient cette dépense dont le financement proviendra du CLD des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à verser un montant de 27 778 \$ au Fonds Soutien Mauricie, portant ainsi la contribution de notre MRC à 77 778 \$.

Adoptée.

2008-02-024

4I. URLS – ADHÉSION 2008-2009

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu que la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie pour l'année 2008-2009 au coût de 1000 \$ pour et au nom des dix municipalités de son territoire et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à faire le paiement requis.

Adoptée.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'a été présenté.

5b. AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion du conseil.

6. RAPPORTS

6a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Marcel P. Marchand et Pierre Bouchard informent les membres du conseil sur les projets en cours de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, notamment sur les raisons justifiant les règlements d'emprunt soumis au cours de la présente séance.

6b. RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JANVIER 2008

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par madame Desaulniers pour le mois de janvier 2008 et s'en trouvent satisfaits.

7. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

2008-02-025

7a. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-01-71 POUR L'ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE ET DE QUATRE REMORQUES À PLANCHER MOBILE

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 692 000 \$ pour procéder à l'achat d'une pelle hydraulique et de quatre remorques à plancher mobile;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-01-71 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 692 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2008-02-026

7b. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-01-72 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT ET L'ACHAT DE SIX REMORQUES À PLANCHER MOBILE AINSI QU'UNE PELLE HYDRAULIQUE**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 2 260 000 \$ pour la construction d'un centre de transfert et l'achat de six remorques à plancher mobile ainsi qu'une pelle hydraulique;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-01-72 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 2 260 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2008-02-027

7c. **POLITIQUE D'APPLICATION DES DISPOSITIONS COMPTABLES DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, dont la MRC des Chenaux est membre, a été créée en 1991 pour la gestion globale des matières résiduelles de la Mauricie;

Considérant que l'entente constitutive de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie rédigée en 1991 a été modifiée en 1992, 2000, 2002 et 2003;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les modifications apportées à l'entente constitutive de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie n'avaient pas pour but de mettre à jour les dispositions afférentes à la présentation des informations financières;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, par sa résolution 2007-12-2956, le 18 décembre 2007, un amendement à sa politique d'application des dispositions comptables à son entente constitutive;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu :

- 1- Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
- 2- Que la MRC des Chenaux accepte et entérine la nouvelle politique d'application des dispositions comptables de l'entente constitutive de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, adoptée le 18 décembre 2007 par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, dont elle est membre;
- 3- Que la MRC des Chenaux autorise le préfet et le directeur général à signer une entente, à cet effet, entre la Régie de gestion des matières résiduelles de Mauricie et ses municipalités membres.

Adoptée.

2008-02-028

7d.i. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-02-73 POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA COLLECTE D'ORDURES**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 535 000 \$ autorisant l'acquisition d'équipement de collecte d'ordures;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-02-73 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 535 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-02-029 7d.ii. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-02-74 POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT
POUR LA COLLECTE DE MATIÈRE RECYCLABLE**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 1 070 000 \$ autorisant l'acquisition d'équipement pour la collecte de matières recyclables;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-02-74 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 1 070 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2008-02-030 7d.iii. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-02-75 POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES
D'AVANT-PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE VALORISATION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA CONSTRUCTION D'UN ÉCO-CENTRE**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 805 000 \$ autorisant la réalisation des études d'avant-projet d'implantation d'une usine de valorisation des matières résiduelles et la construction d'un éco-centre;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-02-75 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 805 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-02-031

7d.iv. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-02-76 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE TECHNOLOGIE JUGGLER, DE DEUX REMORQUES CITERNES ET DIVERS AUTRES ÉQUIPEMENTS

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 410 000 \$ autorisant l'acquisition d'un camion de technologie Juggler, de deux remorques citernes et divers autres équipements;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-02-76 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 410 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

7e. SUIVI DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU 18 DÉCEMBRE 2007

Un document résumant les informations données par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est déposé au conseil. Les municipalités locales intéressées sont invitées à passer une résolution, dont le modèle est inclus dans la documentation. Lors de cette réunion, il a été question de la délégation de compétence concernant la collecte et le transport des matières résiduelles ainsi que du projet d'utilisation de véhicules fonctionnant au gaz naturel (GNC).

8. DEMANDES D'APPUI

2008-02-032

8a. MRC DE MARIA-CHAPDELAINE (MISE AUX NORMES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE : AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES COÛTS POUR LES CONTRIBUABLES)

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie*, adoptée en juin 2000, oblige les autorités régionales, notamment les municipalités régionales de comté, à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, un schéma de couverture de risques;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pas reçu d'attestation de conformité de son schéma de risques en matière de sécurité incendie par le ministre de la Sécurité publique, mais appréhende des dépenses importantes de la part des municipalités de son territoire pour s'y conformer;

Considérant qu'en date de ce jour, seulement trente-deux organisations régionales ont reçu l'approbation du ministre;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la mise en œuvre des schémas en incendie a généralement comme conséquence une augmentation substantielle des coûts inhérents à la protection incendie et, conséquemment, sur le budget des municipalités locales;

Considérant que la réalité budgétaire pour les municipalités locales de la MRC est la suivante : le budget consolidé en matière de sécurité incendie en 2008 est de près de 2 M \$ comparativement à 450 000 \$ en 2001, soit près de 4,5 fois plus, alors que l'augmentation du coût de la vie a été de moins de 20 % pour cette même période;

Considérant que les diverses normes réglementaires gouvernementales ne devraient pas s'appliquer de façon uniforme dans tous les milieux si l'on considère les problématiques à caractère urbain et celles des milieux ruraux;

Considérant que cette obligation de mise aux normes en matière de sécurité incendie est en sus de toutes les autres récemment dévolues aux municipalités locales ou aux MRC : gestion des matières résiduelles, cours d'eau, qualité de l'environnement, etc., et ce, sans compter les autres factures refilées par le gouvernement du Québec dans les années 1990, entre autres et notamment le transfert de la voirie locale et la Sûreté du Québec;

Considérant que le fardeau fiscal des contribuables du territoire de la MRC est de plus en plus élevé et que cette situation risque de compromettre l'occupation dynamique de son territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la démarche initiée par la MRC Maria-Chapdelaine et interpelle le gouvernement du Québec, et plus particulièrement le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, afin qu'il soutienne financièrement les municipalités locales dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie; et,

Que copie de la présente soit transmise aux intervenants suivants pour un appui :

- M^{me} Nathalie Normandeau, Vice-première ministre du ministère des Affaires municipales et des régions ;
- M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- M. Jean Perreault, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- M. Pierre-Michel Auger, député provincial du comté de Champlain;
- et les municipalités locales de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2008-02-033

8b. CORPORATION INTER-RIVES DE LA GABELLE (APPUI SENTIER PÉDESTRE)

Considérant que la Corporation Inter-rives de la Gabelle demande à notre MRC de l'appuyer dans un projet visant à doter la Mauricie d'un sentier pédestre reliant Trois-Rivières et Shawinigan;

Considérant parmi les éléments du plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé de notre MRC, on y retrouve ce type de projet;

Considérant que ce projet fait l'objet d'un consensus régional et suscite beaucoup d'intérêt de la part des partenaires interpellés par celui-ci;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la popularité sans cesse grandissante de la pratique de la marche et de la raquette;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la Corporation Inter-rives de la Gabelle.

Adoptée.

8c. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (ART. 21 DE LA LOI SUR LES VÉHICULES HORS-ROUTE)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

9. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministère des Affaires municipales (*Accusé réception du règlement 2008-02-54 et annonce de l'émission de l'avis gouvernemental pour le 25 mars 2008*);
- b. CSST : (*Avis de calcul du taux personnalisé .73\$*);
- c. MRC de Bécancour (*Entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé*);
- d. La Mutuelle des municipalités du Québec (*Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de la MMQ*);
- e. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (*Utilisation de l'enveloppe dédiée 2007-2008*);
- f. MRC de Mékinac (*Aide aux communautés et aux travailleurs des secteurs manufacturier et forestier*);
- g. Ministère des Affaires municipales et des Régions (*Nouvelle procédure d'accès au service en ligne du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale*);
- h. Commission scolaire du Chemin-du-Roy (*Résolution 49-CC/07-1212, nomination de monsieur Jacques Désilets pour siéger au comité de transport collectif de la MRC des Chenaux*);
- i. Sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés (*Réponse aux résolutions 2007-12-212 et 2007-12-213*);
- j. Ministre des Affaires municipales : (*Entrée en vigueur du RCI 2007-12-53*).

10. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- a. Ministre de la Famille (*Résolutions 2007-12-212 et 2007-12-213 concernant une demande de soutien gouvernemental pour la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale*);
- b. MRC des Deux-Montagnes (*Résolution 2007-12-213*);
- c. Ministère de la Sécurité publique (*Appui à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire*);
- d. Cabinet du Premier ministre (*Résolution 2007-12-213*);
- e. Cabinet de la Ministre des Affaires municipales et des Régions (*Résolution 2007-12-213*);
- f. MRC de la Côte-de-Beaupré (*Appui à notre résolution 2007-12-213*);
- g. MRC de Charlevoix-Est (*Appui à notre résolution 2007-12-213*).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. POUR VOTRE INFORMATION

- a. FQM (*Formation pour les élus*);
- b. Commission scolaire du Chemin-du-Roy (*Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*);
- c. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (*Plan d'action du gouvernement en faveur du secteur manufacturier*);
- d. Jacques Pagé de Batiscan (*problèmes de fossé naturel*);
- e. Prix québécois de la citoyenneté 2008;
- f. Programme PAIR (*Documentation utile*);
- g. TGVNet Mauricie (*Rapport des connections à la fibre optique au mois de janvier 2008*);
- h. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois : *rapport de la commission*;
- i. CSST : *Participation à la mutuelle de prévention n° 00709*;
- j. Ministère des Affaires municipales et des Régions : *SIGAT*.

12. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

12a. FONDATION PRÉVENTION SUICIDE LES DEUX RIVES – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Les membres du conseil ont déjà reçu une telle invitation dans leur municipalité respective.

2008-02-034

12b. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE : ENVELOPPE DÉDIÉE 2007-2008 / 2008-2009 AU PACTE RURAL

Considérant que suivant le plan de travail destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000\$ par année est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants présentés par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade sous réserve de la réception de la subvention de l'exercice 2008-2009 :

- Travaux d'isolation de l'entre-toit de l'ancienne salle de quilles, d'amélioration dans les parcs du Pont, le P'tit bonheur et du site Madeleine-de-Verchères, d'amélioration des infrastructures de loisirs pour un total de 37 780 \$ dont 17 780 \$ financés par la municipalité et 20 000 \$ par le pacte rural sur deux années.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la façon suivante :

35 % à la signature du protocole;

35 % dès que les fonds de l'enveloppe 2008-2009 seront disponibles;

30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer le protocole d'entente requis et à émettre les chèques en temps opportuns.

Adoptée.

12c. CABANE À SUCRE 2008 DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

Les membres du conseil sont favorables à l'organisation d'une cabane à sucre destinée aux membres du conseil et du personnel des municipalités du territoire, vendredi le 28 mars 2008, à un endroit restant à déterminer.

12d. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Après avoir reçu un accueil favorable de la part du Comité de sécurité incendie, les membres du conseil sont d'accord à la transmission dans chacune des municipalités d'un projet d'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies.

2008-02-035

12e. FÉLICITATIONS À M. RENÉ LABISSONNIÈRE

Considérant que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé offre une formation destinée à la production laitière favorisant ainsi la relève en agriculture;

Considérant que parmi les six premiers finissants 2006-2008, on retrouve monsieur René Labissonnière de Batiscan et que la revue L'UPARICIE le présente en page couverture de l'édition de janvier 2008;

Il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux félicite M. Labissonnière pour avoir choisi d'orienter sa carrière dans le domaine agricole et pour se retrouver parmi les premiers finissants de la MFR de Maskinongé.

Adoptée.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-02-036

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et quinze minutes (20 h 15), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET